



Le guide des risques majeurs à Stiring-Wendel

VOTRE DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS (DICRIM)

- À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT



Ville de
Stiring-Wendel

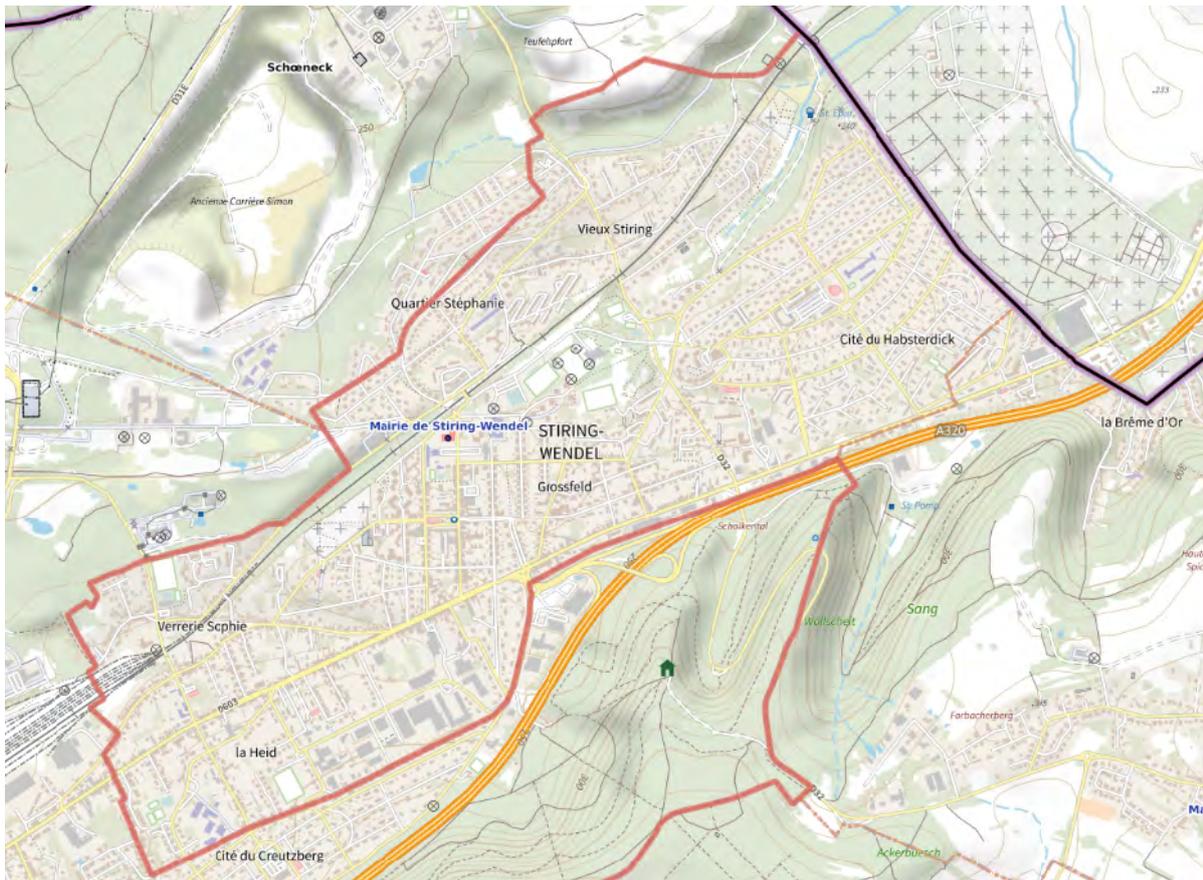
Prévenir pour mieux réagir



La prévention et la sécurité des populations sur le territoire communal est une des responsabilités du Maire.

Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM, vous présente les risques auxquels la Ville peut être exposée, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer.

Rangé à côté des annuaires, posé sur une table de chevet ou coincé entre deux magazines, ne le perdez pas de vue : **ce guide pourrait vous être utile.**



Les risques

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par **sa faible fréquence** et **sa gravité** (nombreuses victimes, dommages importants...).

La Ville de Stiring-Wendel est exposée à **4 risques** : **le risque minier, les transports de matières dangereuses, la découverte d'engins de guerre et le radon** . À cela s'ajoutent les risques météorologiques (tempête, canicule et grand froid).

Alerte et déclenchement du plan communal de sauvegarde

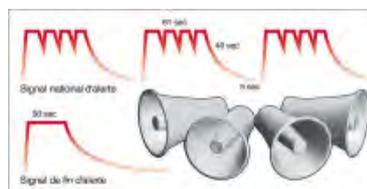


Il est parfois possible d'anticiper certaines catastrophes, mais dans la majorité des cas, la commune doit immédiatement faire face et mobiliser ses moyens. Le Maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** et si la catastrophe dépasse l'échelle communale, un plan départemental peut être mis en place.

Dans tous les cas, les habitants seront alertés. L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

Le dispositif national d'alerte RNA :

Il est composé de sirènes émettant désormais un son unique.



D'autres dispositifs complémentaires peuvent relayer l'information :

- Le panneau d'information lumineux (Place Sainte Marthe)
- Le site internet de la commune :

www.stiring-wendel.fr

Risque minier

Les mines de charbon ne sont plus exploitées en France.

Les risques a priori identifiables dans le bassin houiller sont des **aléas de mouvements de terrains** et d'exposition du bâti à des **remontées de nappe** ou de **gaz de mine** (grisou).

La Ville de Stiring-Wendel est concernée par ces trois types d'aléas liés à l'arrêt des travaux miniers. Ils sont pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

^ STIRING WENDEL (57350)

| Phénomène | O/N | Télécharger | Informations complémentaires |
|--|-----|--|--|
| Aléa Fontis sur puits | Non | Stiring_carte_alea_Mv-terrain (format pdf - 6.2 Mo - 04/06/2010) | Présence de puits obturés |
| Aléa Fontis sur ouvrage à faible profondeur | Non | | |
| Zone(s) de crevasses minières identifiées(s) | Oui | | |
| Remontée de nappe phréatique | Oui | Cf. carte 2018 de la DDT57 disponible en mairie | Porter à connaissance 13/11/2018 du préfet de Moselle |
| Zone(s) d'aléa gaz de mines | Oui | Stiring_carte_alea_gaz (format pdf - 5.9 Mo - 04/06/2010) | Présence d'exutoire(s) gaz de mine. Aléa devant disparaître à l'issu de l'ennoyage |

*Les cartes des aléas sont à consulter en ANNEXE du DICRIM

LES RISQUES MINIERS

(Aléa mouvement de terrain
et retrait-gonflement d'argile) :

QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SECURITE ?



l'apparition de désordres à la surface ne présente qu'un risque faible pour la sécurité des personnes. Il peut apparaître des fissures sur les bâtiments.



- Évacuez le bâtiment et n'utilisez pas les ascenseurs.
- Coupez l'électricité et le gaz.
- Prévenez les secours (18 ou 112).
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.
- Ne retournez pas dans les bâtiments sans l'accord des autorités.



(Aléa gaz de mine)

Du fait de l'arrêt des exhaures, le gaz de mine (grisou) est pistonné vers la surface. **Un sondage de décompression et un point de contrôle** sont installés dans la zone d'aléa de la Verrerie-Sophie pour maîtriser ce risque. Cet aléa doit disparaître au terme de l'envoyage.

RAPPEL des caractéristiques du phénomène de remontée de nappe : essentiellement un risque d'insalubrité



- Il se différencie de l'inondation par débordement de cours d'eau.
- Il se manifeste par des infiltrations dans les parties enterrées des ouvrages et des constructions (fondations, sous-sols ...).
- Il génère des nuisances par l'humidité des locaux, l'ennoyage des parties enterrées.

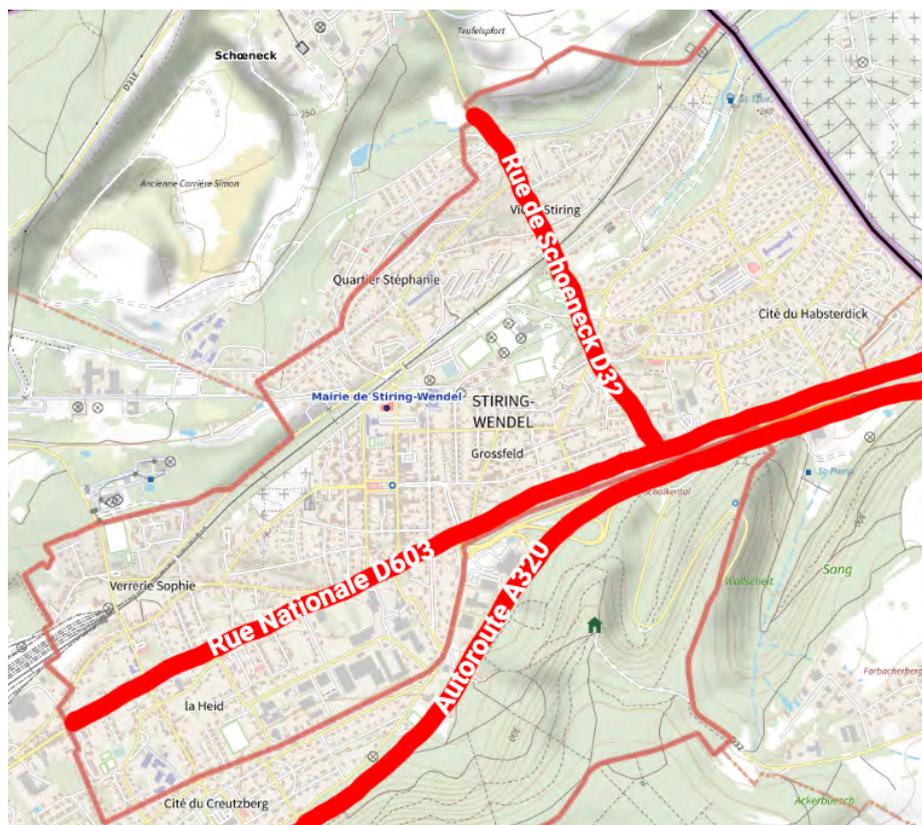
L'État s'engage à déployer et assurer le fonctionnement de moyens de pompage permettant de maintenir le niveau de la nappe à moins 3 mètres sous les constructions réalisées avant 2021, situées en zone d'affaissements miniers ainsi que dans tous les secteurs protégés historiquement par une baisse du niveau de la nappe induit soit par un pompage, soit par une vidange naturelle ou accidentelle. Là où il y a des zones naturelles non bâties, l'eau pourra remonter.

Transport de matières dangereuses

- **Situation**

La Ville de Stiring-Wendel est concernée par le risque de **Transport de Matières Dangereuses (TMD)**

- **axes routiers** : rue nationale (D603), rue de Schoeneck (D32), Autoroute (A320)



• La Prévention

L'application de la réglementation nationale en matière de transport de matières dangereuses permet la limitation des conditions de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires), la formation des personnels de conduite, la construction de citernes et de canalisation soumises à contrôle, l'identification précise des produits transportés.



Classe 1
Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la loi sur les explosifs.



Classe 2
Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température.



Classe 3
Liquides inflammables et combustibles.



Classe 4.1
Matière solides inflammables.



Classe 4.2
Matières sujette à inflammation spontanée.



Classe 4.3
Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables.



Classe 5
Matières comburantes ; peroxydes organiques.



Classe 6.1
Matière toxiques.



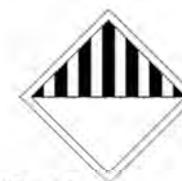
Classe 6.1
Matières infectieuses.



Classe 7A
Matières radioactives et substance radioactives réglementées, au sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.



Classe 8
Matière corrosives.



Classe 9
Produits substance ou organisme dont la manutention ou le transport présentent des risques de dommage corporels ou matériels, ou de dommages à l'environnement et qui sont inclus par règlement dans la présente classe.



Pour les marchandises emballées ou le transport de plusieurs marchandises différentes dans les citernes multicompartiment, cette plaque demeure vierge

N° d'identification de la matière transportée



N° d'identification du danger

Pour les citernes cette plaque et codifiée de la façon suivante.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SECURITE ?



Consultez le site www.stiring-wendel.fr
écoutez la radio et
respectez les consignes d'autorité.
France Bleu 98.8
France Info 106.4



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



Limitez vos déplacements pour ne pas exposer ou encombrer les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les professeurs s'en chargent.



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Pas de flamme ni d'étincelle.

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Découverte d'engins de guerre

Les trois guerres qui se sont déroulées sur le territoire français en moins d'un siècle, ont truffé le sol de nombreux engins de guerre non explosés.

La découverte de grenades, obus, bombes, détonateurs, mines ou munition peut représenter un danger mortel.

En cas de découverte d'engins de guerre, les risques sont les suivants :

- **Explosion** de l'engin par manipulation ;
- **Intoxication** par inhalation, ingestion ou contact ;
- **Dispersion de gaz toxiques** ;
- **Risques de brûlures.**



LES RISQUES ENGINES DE GUERRE : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SECURITE ?



Ne les manipulez pas.

Eloignez-vous des engins découverts.



Appeler immédiatement les services de police (17) pour que le site soit balisé.

> EVACUATION



En cas d'évacuation d'un périmètre pour une opération de déminage, respectez les consignes qui vous seront données par les autorités.

Risque Radon

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif, inodore et incolore, issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

Quels sont les risques ?

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Les communes à potentiel radon de catégorie 2

Les communes concernées sont notamment celles dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains. **La Ville de Stiring-Wendel est dans cette catégorie.**

Un point de mesure de radon est installé dans l'école du Habsterdick.

Plus d'informations sur le risque radon:

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/Le-radon.aspx>

LE RADON

De quoi s'agit-il ? Comment le mesurer ? Comment réduire son exposition ?

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols et les roches. Il est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme « cancérigène pulmonaire certain » depuis 1987. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac (près de 10% des décès).

Le radon pénètre dans les espaces clos, où il peut se concentrer à des niveaux élevés et exposer, à long terme, les occupants à un risque de cancer du poumon. Ce risque augmente significativement pour les fumeurs.

Sa concentration dans l'air d'une habitation dépend :

- des caractéristiques du sol et du bâtiment,
- de l'aération et du chauffage du logement.



Suis-je exposé au radon dans mon logement ?

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une **carte** du « potentiel radon » de chaque commune. Si vous êtes dans une zone où le potentiel est significatif, il convient de le mesurer à l'aide de détecteurs placés pendant 2 mois, durant la période de chauffe, dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre).

Si la concentration est :

- > **300 Becquerels (Bq)/m³**
 - ➔ certains gestes permettent de réduire votre exposition.
- > **1 000 Becquerels (Bq)/m³**
 - ➔ contactez un professionnel du bâtiment.

LES BONS GESTES À ADOPTER



Étanchéifier

- Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers...).



Bien ventiler

- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez-le régulièrement.
- N'obturez pas les grilles d'aération.
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.



Pour les fumeurs : engagez une démarche active de sevrage tabagique.

Et, dans tous les cas : de l'air !

- Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.



LE SAVIEZ-VOUS ?

A savoir si vous vendez, achetez ou louez un logement

L'article L.125-5 du code de l'environnement prévoit la délivrance, par le vendeur ou le bailleur, d'une information sur le potentiel radon de la commune aux futurs acquéreurs et locataires de biens immobiliers (état des risques naturels et technologiques). Dans les communes à « potentiel radon significatif », l'**état des risques naturels et technologiques** sera complété, à terme, par une fiche sur le radon, ses risques et les mesures pour réduire l'exposition.



Risques météorologiques

- **Tempête**

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents de vitesse égale ou supérieure à 90km/h et accompagnés généralement de fortes pluies.

Météo-France diffuse en permanence des cartes de vigilance facilement consultables.



- **Grand froid**

Un grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous.



- **Canicule**

Le mot « canicule » désigne un épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Dans la moitié Nord de la France, cela correspond à une température qui ne descend pas la nuit en dessous de 18°C, et atteint ou dépasse 30°C la journée.

La canicule constitue un danger pour la santé de tous.



LES RISQUES METEOROLOGIQUES : LES BON GESTES

LE DISPOSITIF DE VIGILANCE

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des cartes de vigilance mises à jour à 6 heures et à 16 heures qui définissent le danger météorologique.

Si le niveau de vigilance est orange ou rouge des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis (description de l'événement, conseils) et diffusés par la presse locale et les médias et aussi sur

www.vigilance.meteofrance.fr

● **Vigilance verte**

Pas de vigilance particulière.

● **Vigilance jaune**

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

● **Vigilance orange**

Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

● **Vigilance rouge**

Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



| | |
|--|------------------|
| | Vent violent |
| | Pluie-inondation |
| | Orages |
| | Neige - verglas |
| | Canicule |

Vents violents : comment limiter les risques ?



Vitesse

89 km/h
Durée variable

Les principaux dangers

Risques d'électrocution

Risques de blessures par des objets

Risques d'accidents ou de chutes

Les bons gestes



Mettez à l'abri les objets pouvant être emportés par le vent



Gagnez si possible un abri en dur : éviter les voitures ou les caravanes



Fermez les portes et les volets



Évitez de monter sur votre toit ou de tailler des arbres



Tenez-vous informé de la situation par la radio, le site vigilance.meteo.france.com ou le fil twitter @VigiMeteoFrance

Si vous êtes obligé de vous déplacer en voiture



Les déplacements doivent être évités au maximum

(y compris pour aller chercher vos enfants à l'école : ils seront pris en charge sur place !)



Évitez de traverser une zone immergée (à pied ou en voiture)



Soyez attentif à la signalisation temporaire (déviation...)



Signalez votre départ et votre destination à vos proches

Une fois la tempête passée



Prenez garde aux chutes de tuiles ou d'arbres qui ont pu être fragilisés par les vents



Éloignez-vous des éventuels fils électriques tombés à terre

En période de



grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur: tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



Je suis prudent et je pense aux autres.



- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.

Je chauffe sans surchauffer.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

TBWA/COOPORAE © Alexis / C. Mercier - November 2010 - Ref. W00240011011



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • www.sante.gouv.fr • www.invs.sante.fr



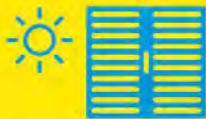


CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

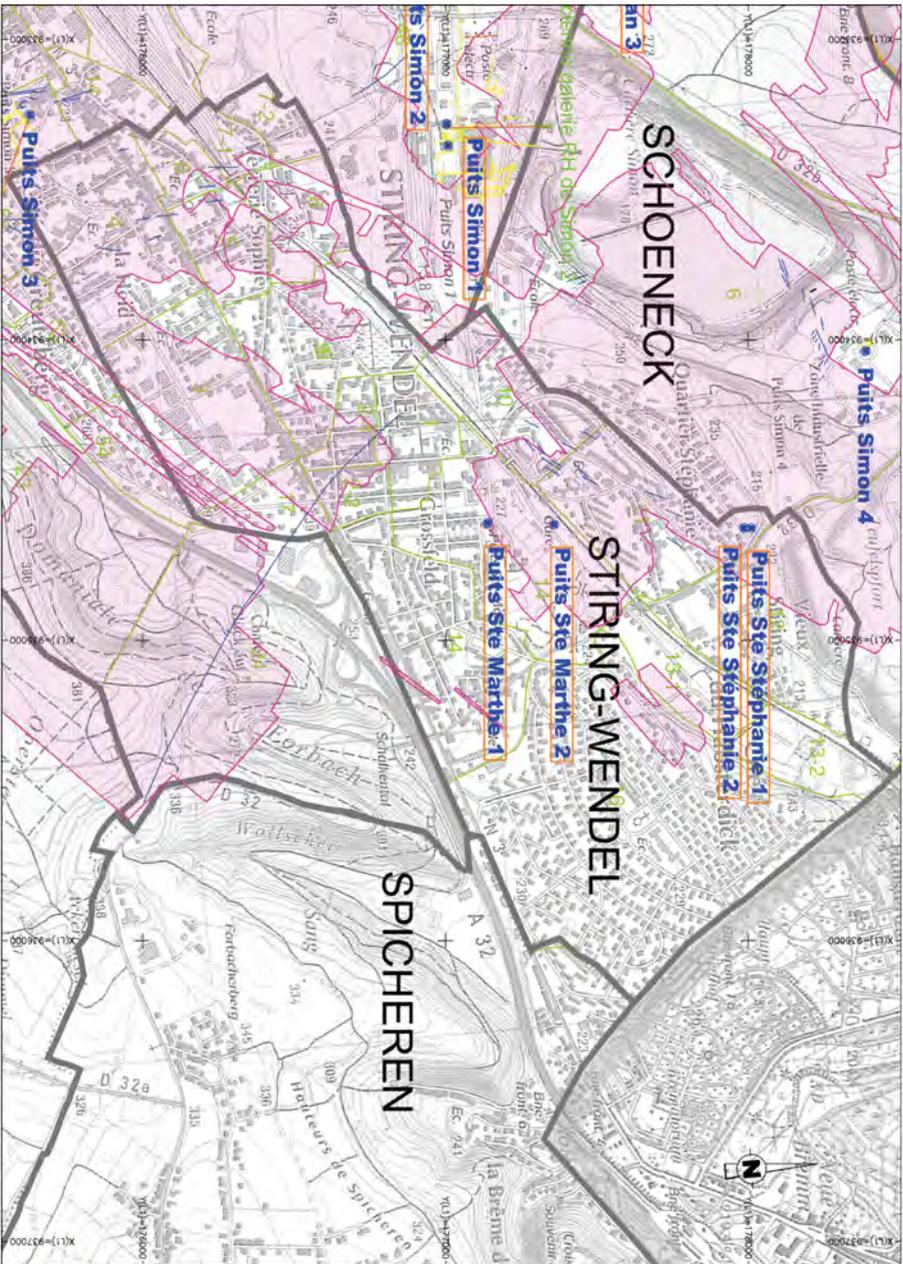
**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

JANISSE - TUCAL - PONS & PONS SAS - TEL : 0301 408115 - A

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr





| LEGENDE | |
|---|--|
| | Limite de concession |
| | Limite de commune |
| | Limite de section |
| OUVRAGES DEBOUCHANT AU JOUR | |
| | Puits comble intégralement (sable ou béton) |
| | Puits comble partiellement (sable ou béton) |
| | Puits obturé par bouchon(s) |
| | Zone d'étude recommandée (rayon = 15,00m) |
| | Zone d'aïala fornés sur puits (rayon de la zone inconstructible) |
| | Puits R = x m |
| OUVRAGES CREUSES A FAIBLE PROFONDEUR | |
| | Ancienne entrée de galerie condamnée |
| | Ancien office de cheminée condamnée |
| | Zone d'aïala fornés (risque faible) (NERSIS DRS-06-77673/RN01 9/2006) |
| | Galerie de subsurface comblée intégralement |
| | Galerie de subsurface non comblée |
| RELATIVES A L'EXPLOITATION SOUTERRAINE DE HOUILLE | |
| | Zone d'exploitation de charbon |
| | Crevasse minière traitée en surface |

COMMUNE DE STRING WENDEL

ALEAS MOUVEMENTS DE TERRAIN

(Liés aux anciens travaux d'exploitation de houille)

PLAN DE SITUATION

| | | |
|--|--|--------------------------------------|
| | BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES Département du Nord 2 Avenue de Maréchal F. Foch, 59100 REVAUX-MARÉCHAL-LEZ-LEZ-TOURNAI © IGN - 2004 | Echelle 1:10 000 0 100m 200m 300m |
|--|--|--------------------------------------|

STRING-WENDEL

Cartographie des risques de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux .

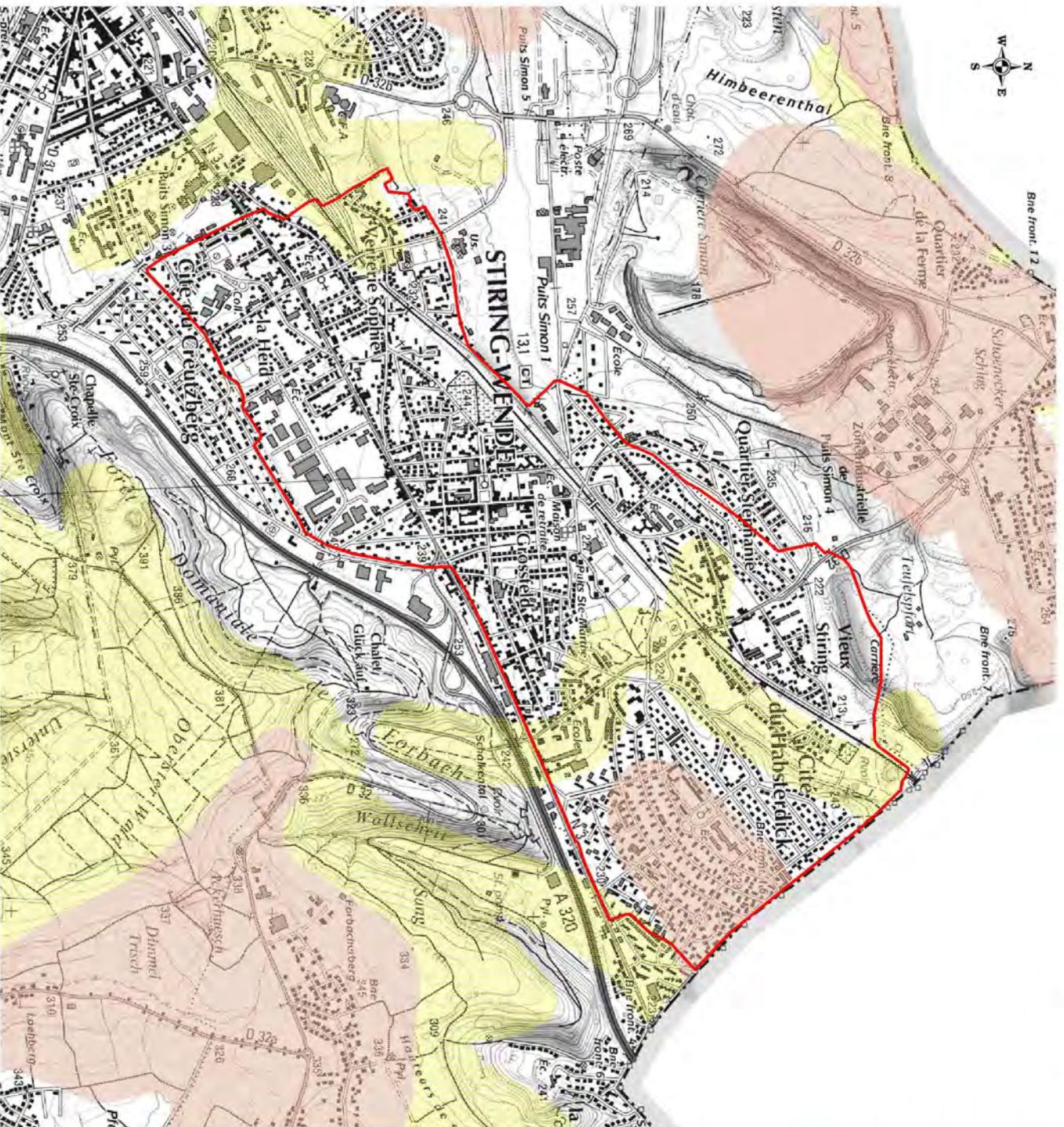
LÉGENDE

Source : BRGM

- Zones d'exposition forte
- Zones d'exposition moyenne
- Zones d'exposition faible



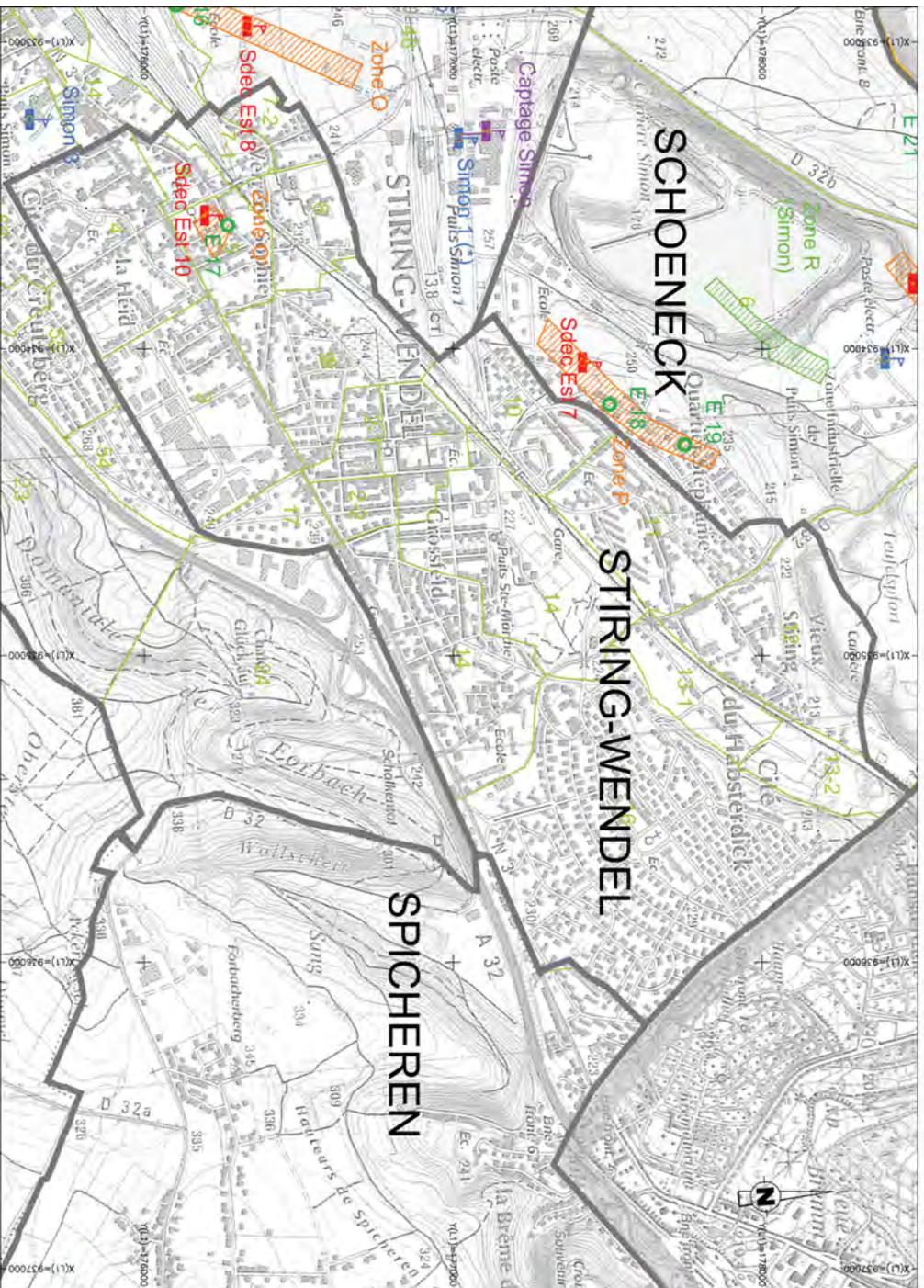
AOÛT 2020



IGN scan 25 - 2018



DDT 57/SRECC/UPR



- LEGENDE**
- Limite de concession
 - Limite de commune
 - Limite de section

- Zone d'aléas gaz en liaison avec un puits ou de très faible volume (lieu vers lequel migrent les gaz)
- Zone d'aléas gaz en liaison avec un sondage ou de décompression et surveillance
- Sondages de décompression gaz de mine
- Exutoire sur puits (*) à raccorder après l'arrêt du captage
- Points de contrôle en surface (Regard, bâtiment, réseau de drainage)
- Station de captage gaz de mine (encreuse ATEX)

COMMUNE DE STIRING WENDEL

ALEAS GAZ

(Liés aux anciens travaux d'exploitation de houille et à leur ennoyage)

PLAN DE SITUATION


BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES
 Département Prévention et Sécurité Minière
 Unité Territoriale Apres Mine Est
 2, Avenue de Mandat B.P. 20006, 57801 FREYENACHÈRE-ELBACH CEDEX

Service topographique
 Date : 19-2-2008
 Révisé par : 107-2008
 © IGN - 2004

BASSIN HOULLER LORRAIN

Remontée de nappe

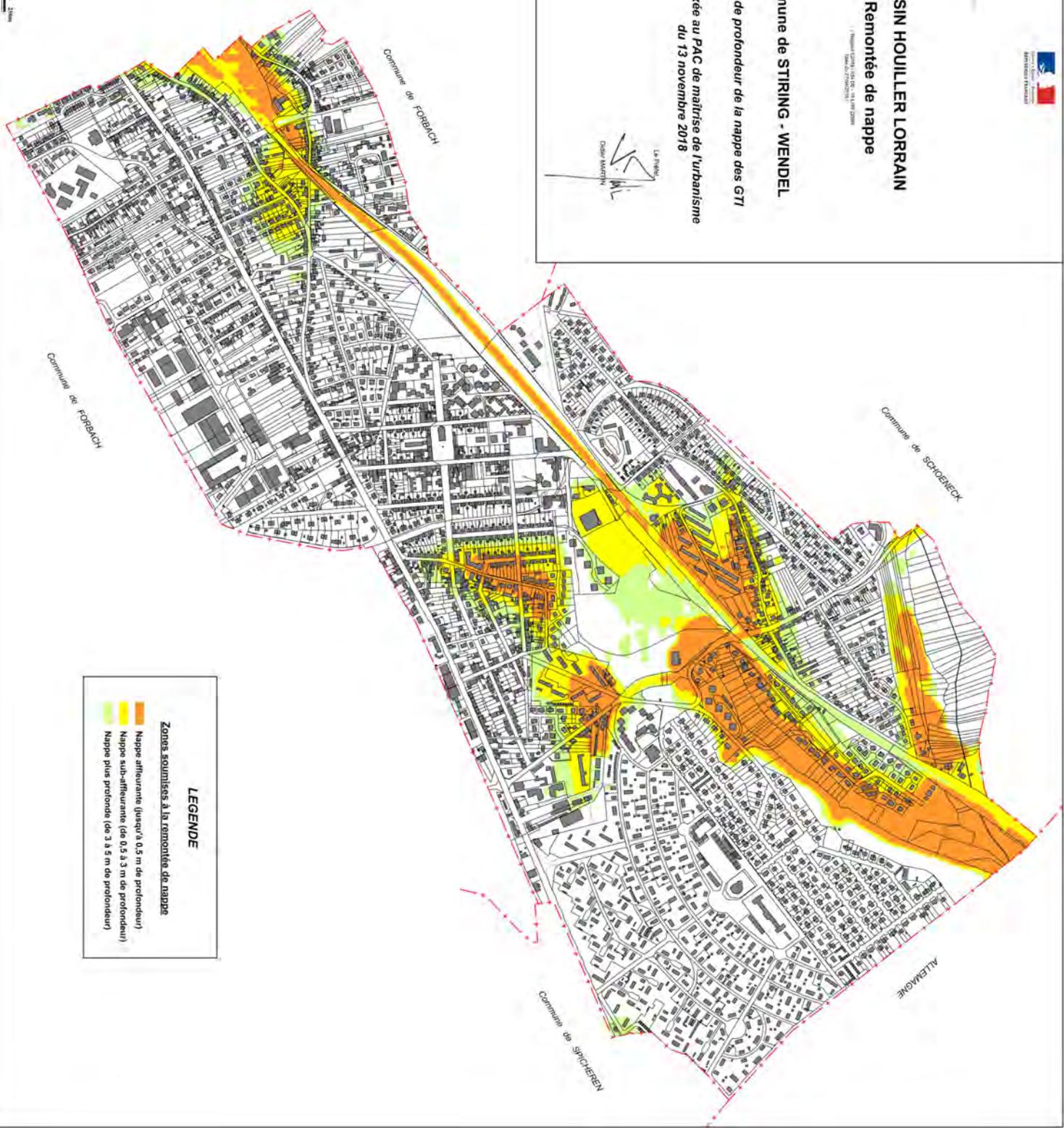
17 novembre 2018 (10h30 - 14h00) 2018

Commune de STIRING - WENDEL

Classes de profondeur de la nappe des GTI

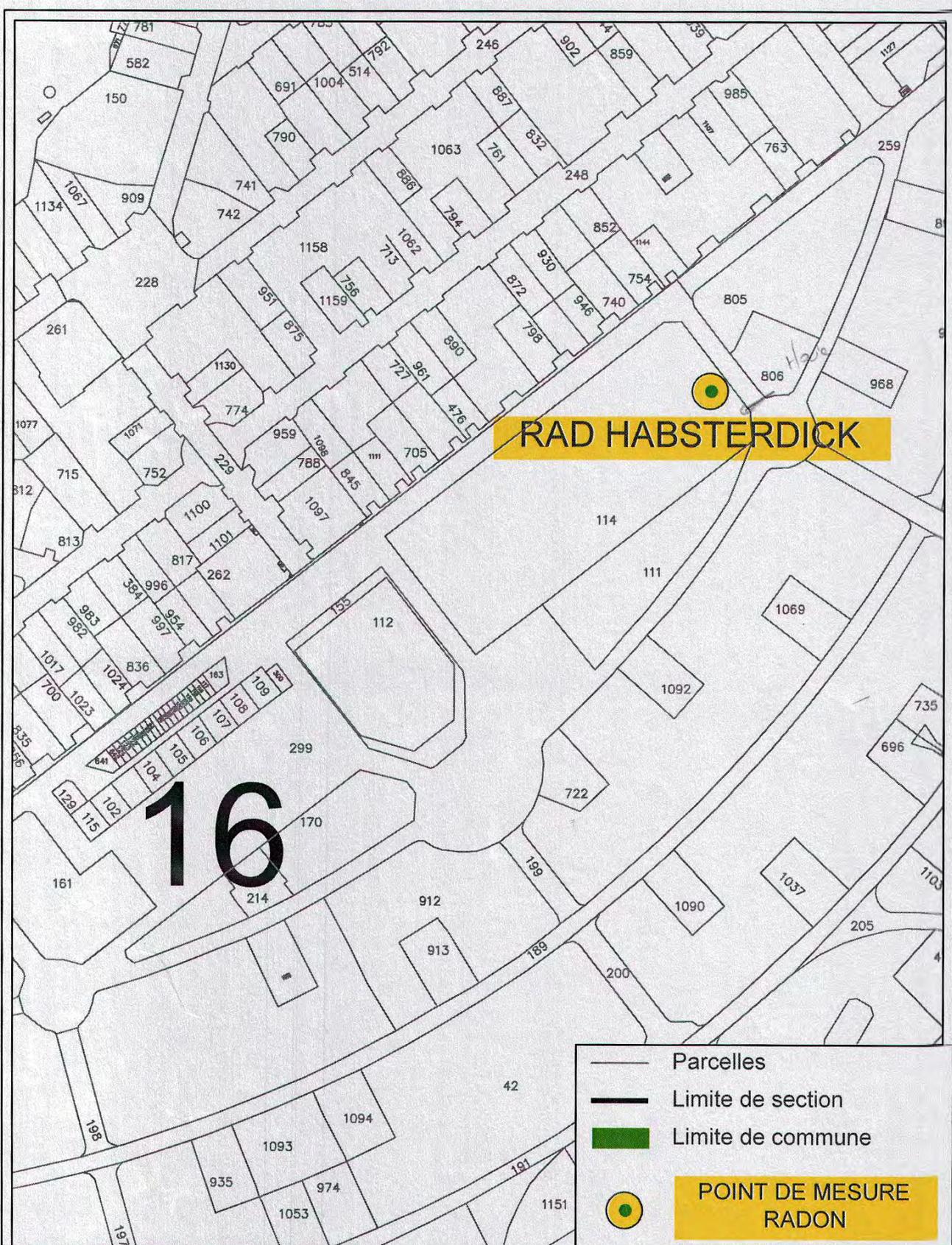
Carte annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme
du 13 novembre 2018

La Moselle
D. M. MARTIN



LEGENDE

- Zones soumises à la remontée de nappe
- Nappe affluente (jusqu'à 0,5 m de profondeur)
 - Nappe sub-affluente (de 0,5 à 3 m de profondeur)
 - Nappe plus profonde (de 3 à 5 m de profondeur)



 **brgm**
 Géosciences pour une Terre durable
 DPSM-UTAM EST
 2, Avenue de Moselle
 B.P. 30006
 57801 FREYMING-MERLEBACH
 CEDEX
 Service Géomètres Topographie

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE STIRING WENDEL

Service Topographie
 © IGN-2004

POINT DE MESURE RADON "RAD HABSTERDICK"
Situation cadastrale (section 16)

0m ————— 50m
 Echelle 1/2 500

Les renseignements figurant sur ce plan sont donnés à titre indicatif et ne dispensent pas d'appliquer les précautions d'usage.
 Fichier : d:\ensemble bassin\radon\points de surveillance radon-cadastré.dwg

Date : 16-9-2008
 Mis à jour :

Numéros utiles

| | |
|---|-----------------------|
| Pompiers | 18 |
| Numéro d'appel d'urgence européen | 112 |
| Police | 17 |
| Police municipale | 03 72 36 02 29 |
| Samu | 15 |
| Urgence gaz..... | 0 800 47 33 33 |
| Urgence électricité..... | 0 972 67 50 57 |

Ville de Stiring-Wendel
www.stiring-wendel.fr **03 87 29 32 50**

SIDPC
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile
www.moselle.gouv.fr **03 87 34 87 34**

DREAL Grand Est
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
..... **03 88 13 05 00**
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

DDT Moselle
Direction départementale des territoires **03 87 34 34 34**

BRGM
Bureau de recherches géologiques et minières
www.brgm.fr **03 87 83 14 01**

LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE



Accident industriel

- ▶ Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité
- ▶ Fermez les fenêtres, portes, aérations
- ▶ Arrêtez la ventilation
- ▶ Évitez toute flamme ou toute étincelle



Accident nucléaire

- ▶ Abritez-vous dans un bâtiment clos
- ▶ Fermez les fenêtres, portes et aérations
- ▶ Arrêtez la ventilation



Accident transport de matières dangereuses

- ▶ Évitez le périmètre
- ▶ Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger
- ▶ Fermez les fenêtres, portes, aérations
- ▶ Arrêtez la ventilation



Avalanche

- ▶ Évitez le périmètre
- ▶ Éloignez-vous des fonds de vallée



Éruption volcanique

- ▶ Abritez-vous dans un bâtiment clos
- ▶ Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets
- ▶ Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres



Inondation

- ▶ Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau
- ▶ Réfugiez-vous le plus haut possible
- ▶ À la maison, coupez eau, gaz, électricité
- ▶ Reportez ou annulez vos déplacements



Mouvement de terrain

- ▶ Évitez le secteur
- ▶ Éloignez-vous des fonds de vallée



Rupture de barrage

- ▶ Évitez le périmètre
- ▶ Éloignez-vous des fonds de vallée



Séisme

- ▶ Sortez des bâtiments endommagés
- ▶ Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer
- ▶ Utilisez uniquement les escaliers



Tempête/ Cyclone

- ▶ Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence
- ▶ Évitez de rester sous un arbre
- ▶ Fermez les portes, fenêtres et volets
- ▶ Évitez de sortir durant l'oeil du cyclone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

LES NUMÉROS UTILES

À composer en cas d'urgence :

Numéro unique d'appel d'urgence en **Europe** : **112**

Numéro d'appel d'urgence pour les **malentendants** : **114**

Coordonnées à compléter :

Mairie : _____

Assurance : _____

Proches : _____

Autres : _____

JE M'IMPLIQUE

- ▶ Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
- ▶ Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
- ▶ Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population
- ▶ Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : www.jeveuxaider.gouv.fr

Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !



Illustrations et design graphique : virginiepourtout.com

PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sécurité

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous et protégez vos proches en quelques minutes



orages, tempêtes, inondations, incidents industriels, incendies...

EDITO

Tous résilients face aux risques !

Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous.

Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

Ce guide vous aidera à identifier les risques autour de vous, à organiser votre autonomie durant cette phase critique, à vous protéger et protéger vos proches en situation d'urgence.

Julien MARION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

ÊTRE CITOYEN, C'EST AGIR. VOUS AUSSI, SOYEZ PRÊTS !



1. JE M'INFORME sur les risques qui m'entourent

Pour vous apporter les informations fiables et utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources officielles existent :

- ▶ Sur internet : www.georisques.gouv.fr
- ▶ Après de votre mairie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- ▶ Après de votre préfecture : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- ▶ Les sites et réseaux sociaux des services de l'État

Reportez ci-dessous les risques et comportements adaptés à partir de la liste au verso :

▶ Risque : _____

▶ Comportement : _____

En cas d'évacuation, le lieu de regroupement est : _____

2. JE ME PRÉPARE à faire face

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de mise à l'abri dans votre domicile.

Voici la liste des objets et équipements essentiels à mettre dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible.

Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu.

- Une radio à piles (avec piles de rechange)
- Des médicaments
- Une trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)
- Des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boite...)
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots de bébé)
- Des vêtements chauds et une couverture de survie
- Une lampe torche (avec des piles de rechange, bougies, briquet)
- Un chargeur de téléphone portable
- Ses lunettes de vue
- De l'argent liquide
- De l'eau potable en quantité (6 litres par personne)
- Des photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
- Le double des clés de la maison et de la voiture
- Des jeux pour occuper le temps

Placez le kit d'urgence dans un endroit facile d'accès et partagez sa localisation avec vos proches :



3. J'AGIS en cas d'aléa ou d'alerte

Pendant la crise, je suis l'évolution de la situation.

Les vigilances météo

Je surveille l'évolution des vigilances : <https://vigilance.meteofrance.fr>
<https://www.vigicrues.gouv.fr>

En situation orange ou rouge, des conseils élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués sur la carte et dans les bulletins de vigilance. Ils sont simples, adaptés à chaque phénomène et faciles à adopter.

L'alerte des populations

En cas de risque vital, les autorités peuvent activer :

- ▶ **FR Alert** qui diffuse un message d'alerte avec les consignes associées directement sur les téléphones portables. Pas d'inscription ni de téléchargement pour recevoir le message d'alerte.
- ▶ Les sirènes **SAIP** qui déclenchent un signal sonore de 3 fois 1 minute et 41 secondes.

Il faut alors :



Les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'État, Radio France et France Télévisions seront les relais des autorités en situation d'urgence pour communiquer avec la population.

Respectez les consignes officielles, vous participerez à votre sécurité et soutiendrez l'action des secours !

Relevez les stations près de chez vous :

| | | |
|--------------|-------|----|
| France Inter | _____ | FM |
| France Bleu | _____ | FM |
| France Info | _____ | FM |